

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

*Mesdames, Messieurs,*

*1/ Suite à la titularisation du Directeur du Conservatoire à Rayonnement Départemental Clément Janequin au 1er janvier 2014 et à sa mutation définitive à la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais à temps complet à cette même date, il est proposé de supprimer le poste de Directeur d'établissement d'enseignement artistique de seconde classe, à raison de 17,5/35ème, créé pour le recruter pendant sa période de stage.*

*2/ La collectivité ayant fait le choix de pérenniser les missions relatives d'une part à la communication interne et d'autre part au métier de journaliste, il a été créé 2 postes permanents d'attaché à temps complet. Je vous propose donc de supprimer les postes de chargés de mission, initialement créés.*

*3/ Suite à la réussite aux sélections professionnelles du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire des 5 agents non titulaires concernés, et leur nomination fonctionnaire stagiaire (1 au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, 1 au grade d'ingénieur, 1 au grade de technicien principal de 2ème classe, et 2 au grade d'attaché), il vous est proposé de supprimer, à la fin de la période de stage, les postes de chargés de mission qu'ils occupaient avant leur nomination, soit :*

- le poste d'enseignant d'accordéon/directeur de l'école de musique de Naintré,*
- le poste de chef de projet en système d'information au service communication,*
- le poste de graphiste-infographiste au service communication,*
- le poste de responsable du service communication,*
- le poste de gestionnaire des assurances au service juridique.*

*4/ Suite à la réussite au concours de Professeur d'Enseignement Artistique de notre professeur de trombone actuellement au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe, je vous propose la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 15/16ème.*

*Il vous est donc proposé de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces quatre points.*

*\* \* \* \* \**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-3, 2° et 97,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°3 du bureau du 16 décembre 2013 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 17 février 2014

n° 4

page 2/2

**VU** l'avis du comité technique paritaire en date du 18 décembre 2013 concernant les suppressions de postes,

**CONSIDERANT** que le service culturel a besoin pour son bon fonctionnement d'un professeur de trombone à temps non complet (15/16ème) sur le grade de professeur de classe normale,

**CONSIDERANT** qu'il convient de supprimer le poste de directeur d'enseignement artistique de 2ème catégorie à temps non complet (17,5/35ème) suite au recrutement définitif à temps complet de l'agent occupant le poste de directeur du conservatoire à rayonnement départemental Clément Janequin,

**CONSIDERANT** qu'il convient de supprimer les 5 postes de chargés de mission en raison de la nomination en tant que fonctionnaires des 5 agents occupant ces postes suite à leur réussite aux sélections professionnelles du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- **décide la suppression des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :**

### FILIÈRE CULTURELLE

- 1 poste de directeur d'enseignement artistique de 2ème catégorie à temps non complet à raison de 17,5/35ème,
- 1 poste de chargé de mission «enseignant d'accordéon/directeur de l'école de musique de Naintré » à temps complet à la date de titularisation de l'agent occupant précédemment le poste,

### FILIÈRE TECHNIQUE :

- 1 poste de chargé de mission «chef de projet en système d'information» à temps non complet à raison de 32/35ème à la date de titularisation de l'agent occupant précédemment le poste,
- 1 poste de chargé de mission «graphiste-infographiste» à temps complet à la date de titularisation de l'agent occupant précédemment le poste,

### FILIÈRE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste de chargé de mission «responsable du service communication» à temps complet à la date de titularisation de l'agent occupant précédemment le poste,
- 1 poste de chargé de mission «gestionnaire des assurances» à temps complet à la date de titularisation de l'agent occupant précédemment le poste.

- **décide la création du poste suivant au tableau des effectifs (voir annexe) :**

### FILIÈRE CULTURELLE

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet à raison de 15/16ème,

Le coût de cette création a été prévu au budget 2014.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous-préfecture, le 21/02/2014 n° 933  
Publié au siège de la CAPC, le 19/02/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER